

<https://www.francetransactions.com/perp-epargne-retraite/MAAF-Winneo-retraite.html>



Versement minimum à l'entrée : 250 Euros

MAAF (Winneo retraite)

- PERP Epargne Retraite -



Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2015

Copyright © Guide épargne - Tous droits réservés

PERP Plan Epargne Retraite Populaire

Maaf, Winnéo retraite, souple, mais bien peu performant

MAAF VIE, filiale de MAAF Assurances, vous propose le PERP Winnéo Retraite, l'assurance vie souple et performante pour vous constituer un complément de revenu pour la retraite.

A partir de 2 supports d'investissement, l'un en euros, l'autre investi partiellement en actions (Covéa Finance Profil Dynamique), Winnéo Retraite vous propose 3 formules d'investissement au choix. Vous pouvez changer de formule à tout moment et gratuitement.

- **Formule 100% euros**
La totalité des versements est investie en euros.
- **Formule euro progressif**
Sécurisation progressive en euros à l'approche de l'âge de la retraite, pilotée automatiquement par MAAF VIE.
- **Formule libre choix**
Vous déterminez librement la répartition de vos versements entre les supports d'investissement en euros et en actions.

Maaf, Winnéo retraite, options au terme du contrat

Au moment du départ en retraite : rente viagère ou versement du capital en cas de première accession à la propriété.

Maaf, Winnéo retraite, prévoyance décès

- Si le bénéficiaire est âgé de moins de 25 ans : il reçoit une rente temporaire d'éducation jusqu'à ses 25 ans
- Si le bénéficiaire a plus de 25 ans : la rente viagère lui est versée.

Winneo : un rendement du fonds euro trop faible

La MAAF n'assure pas vraiment pour cette offre de perp. Le rendement de son fonds euros est parmi les plus faibles du marché. Ajouté au fait que les frais sur versements affichés sont de 3%, cela commence à faire beaucoup à avaler pour espérer placer à bon compte pour son épargne retraite.

- Une erreur de choix qui peut vous coûter cher !

Des frais de transfert prohibitifs. C'est généralement le signe des placements à éviter. Si vous n'avez pas le droit à l'erreur, c'est que l'établissement financier sait que vous aurez envie de le quitter. Placer des frais sur transfert à 5% c'est reconnaître que son produit est loin d'être performant. Les épargnants qui auront succomber à cette offre de PERP sans être vigilant pourront toujours tenté de se faire rembourser des frais de transfert ponctionnés par la MAAF par leur nouvel établissement financier. Ils auront pris avant la peine de scruter les frais de transfert, ainsi que les autres frais. Rien ne vaut un échec pour progresser... Restons positifs !